

<https://www.pressegauche.org/La-FTQ-denonce-le-depot-d-une-loi-speciale-contre-les-travailleurs-et-les>



# **La FTQ dénonce le dépôt d'une loi spéciale contre les travailleurs et les travailleuses du Port de Montréal**



- Communiqués -  
Date de mise en ligne : mardi 27 avril 2021

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 27 avril 2021 - La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) dénonce le dépôt d'un projet de loi spéciale par le gouvernement Trudeau pour forcer le retour au travail des 1150 travailleurs et travailleuses du Port de Montréal.**

« Le droit de grève, c'est fondamental ! En voulant forcer le retour au travail de ces travailleuses et travailleurs, le gouvernement libéral se prépare à brimer le droit à la libre négociation et le rapport de force qu'ils et elles ont exercé légitimement », déclare le président de la FTQ, Daniel Boyer.

La FTQ rappelle que la Cour suprême du Canada a déjà débouté, en 2015, la Saskatchewan qui avait limité par voie légale le droit de grève de ses employés et employées. « Le droit de grève est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés de la personne. Avec sa loi spéciale, le gouvernement entrave la volonté des travailleurs et travailleuses d'exercer un moyen de pression reconnu et protégé par la constitution canadienne », ajoute Daniel Boyer.

« Justin Trudeau vient de donner un gros coup de main à l'employeur qui s'est croisé les bras et a négocié de mauvaise foi, en attendant tout simplement le dépôt d'une loi spéciale obligeant le retour au travail », s'insurge le secrétaire général de la FTQ, Denis Bolduc. Il ajoute « qu'en aucun cas la santé et la sécurité des Canadiens et Canadiennes n'ont été menacées par le choix légitime du syndicat d'user de moyens de pression pour faire aboutir la négociation ».

Les travailleurs et les travailleuses du Port de Montréal sont sans contrat de travail depuis plus de deux ans. Les négociations achoppent principalement sur la question des horaires de travail, notamment en ce qui a trait à la conciliation travail-vie personnelle.